



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

ON NE BADINE PAS AVEC LA DÉMOCRATIE

La Convention citoyenne pour le climat a été présentée par le Gouvernement comme «un exercice démocratique inédit», le Président Macron précisant même, en avril 2019 : «Ce qui sortira de cette convention, je m'y engage, sera soumis sans filtre au vote du Parlement, soit à référendum, soit à une application réglementaire directe.»

Nous ne pouvions être plus éloignés de la vérité : sur les 149 propositions de la Convention, seules 10 d'entre elles ont été présentées «sans filtre» au Parlement. Notre Assemblée n'a guère eu droit à un meilleur traitement que celui réservé aux 150 citoyens tirés au sort, qui s'étaient engagés avec sincérité et application. A l'issue de trois semaines de débat, les députés contraints par le temps législatif programmé (procédure qui limite le temps de parole

des députés) n'ont pu défendre leurs amendements essentiels, la majorité parlementaire refusant purement et simplement la discussion. Prétextant d'une absence de lien avec le texte, elle a refusé le dépôt d'amendements reprenant pourtant des propositions de la Convention citoyenne. Sourd aux propositions des citoyens, sourd aux propositions des représentants du peuple, le Gouvernement n'a accepté que de très modestes retouches à son texte.

C'est dans le même état d'esprit qu'il a prétendument consulté le Parlement sur le 3^{ème} confinement de notre pays dont il avait annoncé l'entrée en vigueur la veille, en direct sur les médias. Ironie de cette farce, ce débat suivi d'un vote s'est tenu le 1^{er} avril. Une farce qui n'a pas été au goût des parlementaires qui, de manière tout à fait inédite, ont déserté

les bancs des hémicycles de l'Assemblée nationale et du Sénat au moment du vote, laissant seuls les groupes En Marche prendre part à un scrutin qui n'avait absolument aucun sens. Eux seuls, d'ailleurs, semblent trouver encore un sens à cette parodie de démocratie. Pourtant, cette épaisse caricature abîme chaque jour un peu plus la relation du peuple avec ses représentants. C'est un jeu bien trop dangereux pour le prendre à la légère, car à force de jouer, le Président Macron et ses partenaires de jeux – le Gouvernement et les parlementaires de la majorité – vont finir par casser LEUR joujou, NOTRE démocratie.

André Chassaigne,

Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine

PROJET DE LOI CLIMAT : FACE À L'URGENCE, DES MESURETTES...

Avec ce texte, le gouvernement tombe à nouveau dans les travers qu'on lui connaît : l'organisation méthodique de l'impuissance publique et l'abondant étalage de mesures cosmétiques. En neuf mois, soit le temps qu'il a fallu à la Convention citoyenne pour bâtir son projet, le gouvernement l'aura mis en pièces, en escamotant, en édulcorant, en reportant les mesures à même de permettre à notre pays de tenir ses engagements climatiques. Il en découle un texte d'une vacuité abyssale où la maîtrise de la dépense publique passe bien avant l'investissement dans la transition écologique. Rien de nouveau sous le soleil, pourrait-on dire. Rien de nouveau, sinon que la température continue à augmenter.

C'est un réquisitoire qu'appelle ce projet de loi et les députés du groupe de la Gauche démocrate et républicaine ont déployé toute leur énergie à faire obstacle aux dispositions de ce texte susceptibles de créer ou d'accentuer les ruptures sociales qui font rage dans notre pays.

Nulle part dans ce projet de loi ne figure par exemple l'enjeu essentiel de l'emploi et de la transformation des métiers. La formation professionnelle ne fait l'objet d'aucune disposition d'ampleur alors que la promotion des métiers de demain appelle un engagement financier robuste de l'Etat en ce domaine pour accompagner les mutations de l'industrie, du transport ou de la construction.

C'est une carence coupable de ce projet, car chacun sait que la question de la

sécurisation de l'emploi et des droits des salariés ne peut être découplée d'une transition écologique juste et progressiste.

Cette loi prétend parachever les politiques du gouvernement en matière d'environnement, qui toutes ont été marquées par le recul de l'État et des outils à même de permettre de conduire une transition sociale et écologique. Ouverture aux capitaux privés des activités d'énergies renouve-

lables et de la branche distribution d'EDF, ouverture à la concurrence du rail et absence d'un plan d'investissement massif dans le ferroviaire, assèchement du logement social par des ponctions financières assimilables à un véritable racket : tel est

« Bruno Le Maire doit être le plus content des ministres : le texte ne prévoit ni régulation, ni contreparties autres que le bon vouloir des entreprises. »

le contexte dans lequel se situe ce projet de loi.



© Emmanuel Szép - Flickr

Ce bilan, en libéraux pragmatiques et toujours à l'affût de nouveaux marchés, le gouvernement et sa majorité le revendiquent. Bruno Le Maire doit être le plus heureux des ministres : le texte ne prévoit ni régulation, ni contreparties autres que le bon vouloir des entreprises.

Alors, que reste-t-il dans ce texte ? Des mesures anecdotiques : une interdiction des avions tractant des publicités, alors que c'est d'une taxe consolidée sur les billets de première classe qu'il faudrait discuter ; un tirage au sort d'usagers pour siéger dans les comités de lignes de transport collectif quand il s'agirait de mettre en place un taux de TVA réduit à 5,5 % sur les

billets de train ; une interdiction de la distribution de publicités sur papier à domicile, alors que c'est un cadrage rigoureux et indépendant des lobbies de la publicité qu'il aurait fallu imposer dans les médias.

Fait encore plus grave, le texte ne prévoit rien pour accompagner les ménages : pas de prêt à taux zéro pour les ménages modestes amenés à acheter une voiture moins polluante, pas de révision de la tarification sociale nationale de la SNCF pour la rendre plus attractive, pas de reste à charge zéro pour la réhabilitation thermique des logements des propriétaires occupants modestes ou très modestes, pas de

soutien financier à une alimentation de qualité pour tous.

Enfin les engagements majeurs issus des travaux de la Convention citoyenne pour le climat sont tronqués ou différés : l'interdiction de louer des passoires thermiques est reportée à 2028 sans qu'il y ait d'obligation anticipée pour les marchands de sommeil ; la fin de l'avantage fiscal pour les poids lourds à l'horizon 2030, sans qu'aucune mesure immédiate ne rétablisse un tant soit peu l'équité avec le fret ferroviaire ; l'interdiction de la publicité sur les énergies fossiles mais pas sur les produits les plus polluants ; l'interdiction d'installation de surfaces commerciales en périphérie qui ne concerne que celles de plus de 10 000 mètres carrés, soit un seuil totalement inefficace quand, pour lutter véritablement contre l'artificialisation des sols et préserver les petits commerces de proximité, il faudrait s'attaquer notamment aux entrepôts des géants du e-commerce.

Finalement, le projet de loi que nous avons été conduits à examiner était décapité des propositions fortes de la Convention citoyenne, réécrites en permanence par le Gouvernement et sa majorité, sous l'éclairage de missions d'informations précipitées, expurgé de tout amendement portant des ambitions sociales et écologiques fortes, ou proposant des moyens nouveaux. ♦

▶▶▶ Vous pouvez retrouver l'intervention d'Hubert Wulfranc ([ici](#)) et celle d'André Chassaigne ([ici](#)) desquelles cet article est tiré, sur notre site internet, rubrique « interventions », à la date du 29 mars 2021.

Au lendemain de la remise à l'exécutif du rapport de la Convention citoyenne, en juin dernier, nous avons interpellé le Premier ministre par la voix d'André Chassaigne sur la nécessité de prolonger l'élan démocratique engagé par le collectif. Nous avons proposé la création d'une commission chargée d'examiner ses préconisations et d'élaborer une proposition de loi. Nous souhaitions éviter que les propositions les plus ambitieuses ne passent à la moulinette. Certaines, déjà défendues lors de l'examen des budgets, des lois sur l'orientation des mobilités, l'économie circulaire ou de la loi énergie-climat, avaient en effet systématiquement été rejetées. De plus, en écartant d'entrée de jeu trois propositions, dont la mise en place d'une taxe sur les dividendes, Emmanuel Macron avait donné le ton, privilégiant au souffle du vent d'en bas, le souffle du vent d'en haut, celui qui fait que les puissants peuvent se sentir rassurés.

NOS PRINCIPAUX AMENDEMENTS

EMPLOI

- ▶ Création d'un droit de veto suspensif contre les licenciements
- ▶ Création d'un fonds pour la transition écologique des emplois visant à accompagner les salariés et les entreprises du secteur privé

TRANSPORTS

- ▶ Promotion de la gratuité des transports publics urbains de voyageurs
- ▶ Refonte de la tarification sociale des transports
- ▶ Généralisation du forfait mobilités durables
- ▶ Fixation d'un prix plancher des billets d'avion pour mettre fin aux vols à bas coût qui traduisent une stratégie de dumping social

LOGEMENT

- ▶ Obligation de rénovation énergétique des logements sans reste à charge pour les plus modestes
- ▶ Favoriser la mobilisation foncière dans les zones denses au profit du logement social

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE, L'IMPASSE D'UN PILOTAGE SOLITAIRE

La convocation du Parlement au lendemain des annonces relatives au durcissement des mesures de freinage, décidées par le Président de la République, est une nouvelle marque du mépris du monarque pour son peuple et leurs représentants.

Voter sur des mesures déjà annoncées a-t-il une quelconque signification ? Depuis un an, l'exécutif décide seul et nous consulte, une fois les décisions prises, sans jamais tenir compte de nos alertes et nos propositions.

Après l'épisode calamiteux des masques, et celui, non moins funeste, des tests l'échec de la stratégie vaccinale du gouvernement, sur laquelle il a tout misé, est patent. Ces échecs ne sont pas le fruit de choix collectifs. Au contraire, ils résultent d'un pilotage solitaire, d'erreurs d'appréciation et d'un entêtement coupable !

ABSENCE D'ANTICIPATION

Depuis un an, notre pays n'a pas accru ses capacités hospitalières de manière pérenne, notamment en lits de réanimation. Avant l'épidémie, la France en comptait autour de 5000, occupés à 85 ou 90 %. Au 19 mars, la direction générale de la santé en recensait 7 503 mais en réalité, l'ouverture de ces lits a impliqué des déprogrammations d'opérations, avec toutes les conséquences que l'on connaît. Dans le même temps, certains hôpitaux ont continué à fermer des lits. Résultat : nous voilà revenus à la situation d'il y a un an. Les services de réanimation sont au bord de la saturation.

Au pied du mur, Macron a donc fait le choix de fermer à nouveau les écoles. Jusque-là, elles étaient restées ouvertes : c'est ce qu'il fallait faire, non pour satisfaire aux besoins du Medef et transformer

les établissements en garderies, mais parce que les enfants en avaient besoin.

Mais il fallait, dans le même temps, faire tout le nécessaire pour empêcher leur fermeture ! Protéger les enseignants, recruter du personnel pour remplacer les absences inévitables en temps de pandémie, prévoir des classes allégées pour éviter le développement de foyers épidémiques, tester largement, pour éviter la propagation du virus, équiper les établissements de purificateurs d'air. Rien de tout cela n'a été fait.

PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE

En outre, il apparaissait indispensable de maintenir une scolarité en présentiel pour les décrocheurs et de prévoir des mesures concrètes pour accompagner les enfants les plus fragiles et vulnérables pendant la fermeture des classes. Pour prévenir le décrochage, nous

aurions pu, par exemple, demander aux opérateurs téléphoniques la gratuité de la 4G pendant toute la durée de l'enseignement à distance, afin de garantir à tous les enfants l'accès aux outils numériques.

Les travaux de la commission d'enquête pour mesurer et prévenir les effets de la crise du covid-19 sur les enfants et la jeunesse, dont notre collègue Marie-George Buffet est la rapporteure, ont montré combien les effets du premier confinement ont été délétères pour l'apprentissage des enfants, en particulier chez ceux qui sont issus de milieux populaires.

En un an, les oppositions n'ont cessé de formuler des propositions sérieuses, qui auraient mérité d'être étudiées et débattues. Nous aurions pu bâtir, collectivement, une sortie de crise à la hauteur. ♦

►►► Vous pouvez retrouver la version intégrale de l'intervention prononcée par André Chassaigne (C) de laquelle ce texte est tiré en consultant notre site internet, rubrique « interventions », à la date du 1^{er} avril 2021.



Le remboursement de la dette publique, un prétexte en or pour prescrire des cures d'austérité

Lors de la dernière semaine de contrôle, le groupe communiste a choisi d'inscrire un débat sur la dette publique à l'ordre du jour. Pourquoi ?

Depuis près de 20 ans, la dette publique est l'argument béton utilisé par les libéraux pour justifier leurs mesures antisociales de réductions des dépenses publiques. Après la crise et le fameux « quoi qu'il en coûte », un nouveau tour de vis est très probable. La preuve, Bruno Le Maire écume les plateaux télé en affirmant qu'il faudra rapidement rembourser la dette publique et qu'il est essentiel de réduire les dépenses. On peut donc s'attendre à de nouvelles mesures d'économies, qui toucheront, comme souvent, nos concitoyens les plus modestes, alors qu'au contraire, la réindustrialisation et la bifurcation écologique de notre économie engendreront de nouvelles dépenses. Il était donc essentiel d'organiser un débat pour démontrer que la dette publique n'est pas un problème et que les marges budgétaires existent.

La dette publique n'est donc pas un problème ?

La dette publique n'est pas un problème en soi, de nombreux pays ont des dettes beaucoup plus importantes que nous, sans que cela ne les affecte. Le vrai problème, c'est



« LA PARTIE DE LA DETTE PUBLIQUE DÉJÀ DÉTENUE PAR LA BCE, ENVIRON UN QUART DU TOTAL, POURRAIT SIMPLEMENT ÊTRE ANNULÉE, OU TRANSFORMÉE EN DETTE PERPÉTUELLE. »

que notre pays s'endette exclusivement auprès des marchés financiers, c'est-à-dire de banques, de fonds de pensions ou d'assurances et que cela nous coûte très cher : annuellement, notre pays dépense entre 35 et 40 milliards d'euros d'intérêts, soit la moitié du budget de l'Éducation nationale ! Pire, nous sommes toujours à la merci des marchés, qui pourraient nous demander encore plus d'intérêt si la politique

économique menée dans le pays ne leur plaît pas, comme ça s'est passé en Grèce en 2012. Certes, cette pression est moins forte aujourd'hui, car, depuis cinq ans, la Banque centrale européenne (BCE) rachète auprès des marchés financiers une partie de la dette publique. Mais nous n'avons aucune garantie sur le fait qu'elle maintienne cette politique et la pression des marchés est toujours présente. Cette situation de dépendance, où nos impôts financent les banques et fonds de pensions n'est pas acceptable. Plutôt que de vouloir à tout prix rembourser la dette, il faut agir sur le vrai problème, c'est-à-dire sur les modalités d'endettement mais aussi sur l'utilisation de cet argent.

Quelles sont les propositions du groupe communiste ?

Rembourser la dette, comme le propose Bruno Le Maire, en réduisant les dépenses ou en y affectant une partie des impôts prélevés serait désastreux. Nous avons, nous, des alternatives plus ambitieuses, qui nécessitent de revoir les traités européens. Aujourd'hui la BCE n'est pas en mesure de prêter directement aux Etats, elle doit racheter des titres de dette aux banques ou assurances. Il faut lui permettre de prêter directement aux Etats, à des taux nuls voir négatifs, sans l'intermédiaire des marchés. C'est du bon sens ! Concernant la partie de dette publique que la BCE détient déjà (environ 25%), on pourrait facilement imaginer qu'elle soit purement et simplement annulée, ou transformée en dette perpétuelle. Cette solution permettrait de dégager immédiatement des marges budgétaires énormes ! Enfin, il faut réorienter l'utilisation de cet argent pour qu'il serve à relocaliser l'industrie, à former nos jeunes, à développer nos services publics, à investir dans la transition écologique ! Voilà les grands défis à relever, pour redonner à tous de l'espoir et le goût du futur ! ♦

SÉCURITÉ GLOBALE



© Mathias Pr Reding - pexels

Dans ce texte l'équilibre indispensable entre la protection des libertés publiques et individuelles et l'effectivité de l'intervention des forces de l'ordre n'est pas respecté, qu'il s'agisse de l'insuffisance de l'encadrement de la captation d'images et de l'usage des drones qui font peser des menaces bien réelles sur le respect des libertés et la protection des données personnelles, ou bien sûr de l'article 24, même réécrit. Répondre aux inquiétudes de nos concitoyens en matière de sécurité passe indubitablement par un rétablissement du lien de confiance entre population et forces de l'ordre. Ce lien ne pourra être restauré que par une force publique nationale estimée, soucieuse d'agir en toutes circonstances dans le respect des principes républicains, la stricte soumission à la loi et le respect des droits fondamentaux. Face aux lacunes de ce texte nous avons voté contre et, avec d'autres députés de gauche, nous avons saisi le Conseil constitutionnel pour en obtenir la censure.

POSITION DE LA FRANCE SUR LE SAHARA OCCIDENTAL

La honteuse création par La République en marche d'un comité à Dakhla, au Sahara occidental, n'a pu se faire sans l'accord de l'exécutif. La présence d'une permanence politique française au cœur d'un territoire occupé par un pays colonisateur, le Maroc, illustre l'époque que nous vivons : des chefs d'État, de Donald Trump à Emmanuel Macron, pensent pouvoir agir en

toute impunité en s'asseyant sur le droit international, pour faire prévaloir leurs propres intérêts. C'est le règne de la toute puissance et du scandale d'une diplomatie de compromis cyniques qui sacrifient le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. La France est complice de la poursuite du peuplement marocain, de l'ouverture des marchés et de l'exploitation de plus en plus systématique des ressources locales.



© Amine Msiouri - Pexels

Il est temps pour notre pays de cesser cette injustice. Jean-Paul Lecoq a donc interrogé le ministre des Affaires étrangères sur le soutien qu'apporterait la France à la demande de la République arabe sahraouie démocratique d'obtenir un siège de membre aux Nations unies, qui sera examinée prochainement.

Le 8 avril, pour défendre les étudiants, les AVS, les AESH, les salariés en lutte et les victimes de la réforme de l'assurance chômage, le monde de la culture, les fonctionnaires des collectivités territoriales et le service public de l'énergie, les députés communistes étaient dans la rue, un peu partout en France.



© DR

SÉNIORS FACE À LA CRISE



© Pixabay - Pexels

On a vu poindre dans le débat public une logique qui commande d'abandonner les anciens pour sauver les jeunes : comment pourrait-on se construire sur ce sacrifice ? Suivre cette logique revient à céder à la division, alors que tout dans cette crise nous appelle à l'inverse : c'est bien par la qualité des liens, la coopération et la solidarité que nous parviendrons à faire face. Cette logique traduit également une vision profondément réductrice de la vieillesse. Faisant siens les propos de Laure Adler dans La Voyageuse de nuit, Elsa Faucillon a alerté le gouvernement sur les risques de cette logique délétère : « *N'être considéré que comme un corps inutile, un esprit défaillant, une bouche à nourrir, est un symptôme grave d'une société malade du culte qu'elle accorde à l'efficacité, au paraître, à l'intensité du présent, à la force de la jeunesse.* »



© DR



© DR

PRÉCARITÉ ET CONDITIONS DE LOGEMENT DE LA JEUNESSE

Malnutrition, détresse psychologique, décrochage scolaire : sans nul doute, la crise sanitaire aura des effets au long cours sur les jeunes. Au cœur de la précarité de la jeunesse, le mal-logement tient une place de premier plan. A deux reprises, par les voix d'Elsa Faucillon et Alain Bruneel, le groupe a interpellé le gouvernement sur les conditions de logement, parfois déplorables, dans lesquelles vivent certains étudiants. Le logement, est en effet le premier poste de dépenses d'un étudiant : il représente 69 % de son budget. Or, depuis 2017, le Gouvernement aurait économisé 10 milliards d'euros sur les APL. Le groupe communiste et de nombreux étudiants exigent le retrait de la réforme et la revalorisation des APL pour l'ensemble des allocataires.

L'amélioration de la condition des jeunes et des étudiants passe également par le développement d'une offre de logements adaptée. Le Gouvernement a lancé un nouveau plan quinquennal de 60 000 logements étudiants, mais compte tenu des besoins révélés par la crise, il est indispensable d'achever ce plan dans les meilleurs délais et de poursuivre cet effort dans la durée. C'est le sens

de l'une des propositions formulées par Marie-George Buffet à l'issue des travaux de la commission d'enquête précitée sur les enfants et la jeunesse face au covid-19, dont elle était la rapporteure.

Nous avons également inscrit cette mesure dans la proposition de loi relative au logement et à la solidarité envers les étudiants, qui vise à mettre en adéquation le nombre de places en logement universitaire et le nombre d'étudiants boursiers, garantissant ainsi un meilleur accès à l'enseignement supérieur. Il faut d'urgence un plan d'1,5 milliard d'euros pour financer une augmentation immédiate des bourses et des aides au logement.



© DR

PRÉCARITÉ DES SALARIÉS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Il y a un an, Emmanuel Macron déclarait : « Notre pays, aujourd'hui, tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal. » Depuis, que s'est-il passé ? Sous la pression, les soignants de l'hôpital ont obtenu un coup de pouce sous forme de primes. C'était la moindre des choses. Qu'en a-t-il été de tous les autres, dont la crise a révélé le rôle essentiel ? Les salariés du

secteur médico-social, en charge des personnes handicapées, n'ont pas été oubliés mais exclus du Ségur de la santé. Citons aussi les assistantes maternelles, les animatrices périscolaires, les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et les auxiliaires de vie qui sont le rayon de soleil de nos aînés. Tous ces professionnels qui permettent de tisser des liens eux, attendent encore. Nous avons interpellé le ministre de la Santé lors des questions au gouvernement sur leur sort.

EFFETS DE LA CRISE SUR LE MILIEU ASSOCIATIF

Le monde associatif est en sursis et en survie. Nous ignorons encore combien de structures cesseront leur activité, faute de trésorerie ou de bénévoles, mais il suffit de parcourir nos territoires pour mesurer l'extrême fragilité du tissu associatif. Plus que jamais, il faut sécuriser financièrement les associations et revenir aux subventions pluriannuelles qui donnent de la visibilité, plutôt que de systématiser les appels à projets, dont on sait qu'ils entraînent une course à la subvention qui dévoie le fait associatif. En outre, dans une société où tout devient marchand, où le « chacun pour soi » deviendrait la clé de la réussite – la concurrence, plutôt que la coopération –, les députés communistes le réaffirment : face aux conséquences, tous les jours plus désastreuses, de la main invisible du marché, il convient de protéger les liens – bien visibles, eux – tissés par l'action de millions de bénévoles dans notre pays.



© Cottonbro - Pexels

DIGNITÉ EN DÉTENTION

Dans le prolongement des nombreuses condamnations prononcées par la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de cassation, le Conseil constitutionnel a consacré l'interdiction de soumettre les détenus à des conditions d'incarcération contraires à la dignité et a laissé six mois au législateur pour modifier la loi. Si nous sommes favorables à ce nouveau recours dans notre droit ouvert aux détenus, nous observons que le dispositif ne saurait suffire à préserver leurs droits. En l'état, le risque pour le détenu de se voir transférer loin de ses proches, faute d'hébergement digne à proximité, risque de dissuader les demandeurs.

À VENIR

MAI 2021 REMUNERATION DES AGRICULTEURS

Dans le cadre de la prochaine semaine de contrôle qui aura lieu du 3 au 7 mai 2021, nous avons inscrit à l'ordre du jour un débat sur le thème : *Bilan de la loi Egalim sur la rémunération des agriculteurs*. Ce débat, qui prendra la forme d'une audition, réunira M. Philippe Chalmin, Président de l'Observatoire des prix et des marges, M. Guillaume Gauthier, éleveur bovin en Saône et Loire, Mme Sophie Devienne, professeur d'agriculture comparée à AgroParisTech et le ministre de l'Agriculture.

MAI 2021 PROJET DE LOI JUSTICE

Le projet de loi « pour la confiance dans l'institution judiciaire » sera examiné à partir du 17 mai en procédure accélérée. Ce texte prévoit notamment de filmer les audiences, de réduire la durée maximum de l'enquête préliminaire ou encore de généraliser les cours criminelles départementales desquelles sont absents les jurys populaires.

MAI 2021 GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Un projet de loi « relatif à la gestion de la crise sanitaire » sera présenté en Conseil des ministres le 28 avril. Il est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le 10 mai en séance et devrait être examiné par le Sénat la semaine suivante. Outre les modalités d'organisation des élections régionales et départementales, ce texte devrait poser la question de la prorogation, ou non, de l'état d'urgence sanitaire.

JUIN 2021 ELECTIONS REGIONALES

Après des semaines de tergiversations, le gouvernement a finalement renoncé à reporter les élections régionales et départementales à l'automne. Elles se tiendront cependant les 20 et 27 juin et non les 13 et 20 juin, comme prévu initialement. Lors du débat qui a suivi les annonces du Premier ministre le mardi 13 avril, Sébastien Jumel a insisté au nom du groupe sur l'obligation qui revient à l'Etat de faire le nécessaire pour que la campagne et le scrutin se déroulent dans des conditions conciliant les impératifs sanitaires, et ceux, non négociables de la démocratie.



André CHASSAIGNE
Président de groupe
député du Puy-de-Dôme



Alain BRUNEEL
député du Nord



Marie-George BUFFET
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre DHARRÉVILLE
député des Bouches-du-Rhône



Jean-Paul DUFREGNE
député de l'Alier



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien JUMEL
député de Seine-Maritime



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime



Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis



Fabien ROUSSEL
député du Nord



Hubert WULFRANC
député de Seine-Maritime

LES DÉPUTÉ.E.S PARTENAIRES DE NOTRE GROUPE



Moétaï BROTHESON
député de Polynésie



Manuella KÉCLARD-MONDÉSIR
députée de Martinique



Karine LEBON
députée de la Réunion



Jean-Philippe NILOR
député de Martinique



Gabriel SERVILLE
député de Guyane



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université
75 007 Paris
@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81